

puis néanmoins m'empêcher de faire remarquer que le règlement de ces différends a été et sera la principale cause de l'impopularité du département. Outre les délais que la nature de l'enquête doit entraîner, le perdant aura toujours, et de bonne foi dans bien des cas, une histoire effrayante d'injustice et de persécution toute prête pour les hommes publics ou pour les gazettes. Je signale un mal et je n'en connais pas le remède.

5. Pensez-vous que le commerce entre la Grande-Bretagne et cette colonie se maintiendrait si le domaine public était placé à la disposition de spéculateurs privés; en pareille circonstance pourrait-on s'attendre à ce que le même nombre de bâtimens arrivât à Québec tous les ans, ou cela n'aurait-il pas l'effet de placer le commerce légitime qui se fait maintenant entre Québec et la Grande-Bretagne entre les mains des américains ou de le diriger en grande partie vers les Etats-Unis?—Le vice du système actuel d'exploitation des bois est qu'il détruit inutilement des arbres précieux ou des parties d'arbres impropres à l'exportation, mais cependant d'une valeur considérable pour la consommation intérieure. Néanmoins en restreignant les exploitations de bois aux terres dont il a été disposé par le gouvernement on arrêterait de suite l'approvisionnement qui vient de l'Outaouais, du St. Maurice et du Saguenay, où les acquisitions de terre ne pourraient d'ici à longtemps être comparées avec l'étendue de celles où l'on travaille maintenant. Cela aurait l'effet de nuire au commerce et à la navigation. Quant au détournement du commerce vers les Etats-Unis, je n'en puis rien dire.

6. Avez-vous quelque idée du revenu qu'on retire des ressources forestières du pays; si vous en avez une idée, veuillez dire le montant de ce revenu?—On pourrait avoir les montants plus correctement du bureau. Le revenu a été très considérable pendant quelques années; il a sans doute commencé à diminuer à raison de la pression sur le commerce en général, de la guerre, et du prix des provisions.

7. Avez-vous quelque idée du nombre des licences émises en faveur de différentes personnes dans cette province, nombre supposé entre six cents et neuf cents, au nom de différents individus; et le système donnant les mêmes avantages à l'homme pauvre aussi bien qu'au riche, pensez-vous qu'il puisse être considéré comme un monopole; et si l'on est mécontent du système, n'est-ce pas chez les personnes qui désirent acquérir des droits que d'autres ont obtenus du gouvernement?—Si des précautions sont prises dans tous les cas où l'on a l'intention de retenir des coupes de bois sans les exploiter pour forcer à payer à des rentes plus considérables, je ne pense pas que ce système soit un monopole. De grands possesseurs de licences ont quelquefois réclamé le droit de retenir des coupes de bois dans l'expectative de plusieurs années, parce qu'ils avaient placé des capitaux dans d'autres circonscriptions plus rapprochées. Je n'ai jamais admis que cela fut correcte. Quant au nombre des licences, il est très grand, mais les mêmes personnes en ont plusieurs.

8. Avez-vous quelque idée de l'étendue des améliorations faites sur l'Outaouais ou ses tributaires par l'entreprise privée, et n'est-il pas à votre connaissance que des sommes considérables ont été dépensées dans cette province pour la construction de moulins à scies?—Les exploitations de bois de l'Outaouais s'étendent jusqu'à des centaines de milles dans l'intérieur. Il y a là et ailleurs des moulins à scies très considérables.

9. Pensez-vous qu'il serait juste de la part du gouvernement d'introduire quelque système, organisé de manière à détruire les placements de ces personnes, uniquement dans le but de permettre à d'autres d'acquérir des privilèges que le gouvernement a déjà concédés et sur la foi desquels les placements ont été faits? J'ai déjà répondu à cette question. Je maintiendrais la possession de bonne foi, mais ne soustrairais pas à la concurrence les coupes de bois inoccupées ou non exploitées.